

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAFFIE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BAFFIE, se sont réunis à 20 h 00 à la salle du conseil municipal de BAFFIE : sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Christian GUÉNOLÉ, Maire, le 14 décembre, conformément à l'article L.2120.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Christian GUÉNOLÉ, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint le 13 décembre, le conseil municipal a été reporté ce jour à 20 h 00.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Christian GUÉNOLÉ, Eric CAMPEAUX, Sabine BEST, Yvon BERTHEOL, Hélène KONIRSCH, Alain CHAMORET, Françoise VERDAVAINE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Eric CHOUZET qui avait donné procuration à Eric CAMPEAUX, Patrick LARIDAN qui avait donné procuration à Françoise VERDAVAINE, Claire CHALANDRE qui avait donné procuration à Hélène KONIRSCH.

Monsieur Christian GUÉNOLÉ, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sabine BEST est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juillet 2024
- Autorisations spéciales d'absence
- Projet de délibération pour la convention Prévoyance
- Convention avec le cdg pour une adhésion au service d'assistance à la rédaction et/ou de la mise à jour de la fiche de poste
- Approbation du rapport n° 8 de la CLETC (Com com)
- Travaux de voiries communales choix des travaux 2025
- Travaux de voiries demande de subvention au Conseil Départemental (FIC)
- Travaux de voiries demande de subvention DETR
- Mise à disposition de l'employé communal sur les budgets eau et assainissement
- Tarifs de l'eau pour 2025
- Tarifs de l'assainissement pour 2025
- Eclairage public approbation des travaux avec le SIEG pour le changement en led
- Energie renouvelable climat (voir le conseil du 12 juillet)
- Indemnités des employés communaux RIFSEEP
- Demande de Monsieur TOURNEBIZE de positionner une benne pour les déchets professionnel sur une parcelle communale
- Demande de l'asso D'Ance et Dore pour avoir un local dans la mairie
- Lettre de M. LYONNET pour une demande de sépulture
- Antenne Orange pour les portables
- Frais des écoles pour Grandrif et Chaumont le Bourg
- Décision modificative pour régler des échéances d'emprunt
- Durée d'amortissement sur les budgets eau et assainissement
- Remboursement des frais d'électricité pour la location de la salle des fêtes

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2024

Monsieur le Maire, propose aux conseillers municipaux de délibérer sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2024. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décidé.....

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

Proposer au comité technique territorial. Réponse courant janvier. Une fois la réponse reçue on pourra délibérer.

PROJET DE DELIBERATION POUR LA CONVENTION PREVOYANCE

Pour Séverine 13.93 € adjoint technique/mois, 58.13 € adjoint administratif/mois

Pour Frédéric : 43.68 €

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 50 %. Le projet de délibération est envoyé au CDG.

CONVENTION AVEC LE CDG POUR UNE ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE A LA REDACTION ET/OU DE LA MISE A JOUR DE LA FICHE DE POSTE

Après discussion, le conseil décide de reporter le vote de convention CDG... à une date postérieure à la médiation. Pour l'élaboration d'une nouvelle fiche de poste, les conseillers décident de réunir un groupe de travail.

APPROBATION DU RAPPORT N° 8 DE LA CLETC (COM COM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20240539 en date du 02 avril 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez,

Vu le rapport n°8 de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.)

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, la CLETC, a approuvé la méthodologie mis en œuvre afin d'évaluer les charges à transférer,

Considérant que ce travail d'évaluation des charges permet de calculer le coût des compétences transférées afin de transmettre les moyens à l'E.P.C.I. ou aux communes (cas de restitution) pour les exercer.

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge (C.L.E.T.C.) d'Ambert Livradois Forez s'est réunie le 12 juin 2024 afin de valoriser les charges transférées suite à la modification de ses statuts.

Considérant les points suivants à l'ordre du jour de la CLETC :

- Révision des attributions de compensation de la commune d'Ambert (finalisation du transfert de la compétence Abattoir)

- Restitution des logements à la commune de la Chapelle-Agnon

- Restitution des logements à la commune de Saint-Pierre-La-Bourlhonne

- Restitution du Multiple rural à la commune de Sainte-Catherine-Du-Fraisie

Considérant, le rapport n° 8 de la C.L.E.T.C. joint en annexe qui précise la méthodologie mise en œuvre pour procéder à l'évaluation des transferts de charges inhérents à ces points.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- 1.- d'approuver le rapport n° 8 de la C.L.E.T.C. joint en annexe,

- 2.- d'autoriser en conséquence M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Adopté à l'unanimité des présents

TRAVAUX DE VOIRIES COMMUNALES CHOIX DES TRAVAUX 2025

Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux prévus en 2025, il s'agit de portions dans le village de Meneyrolles :

VC Meneyrolles section 2 Rue Traversière, longueur 21 m pour 1 241.10 €

VC Meneyrolles section 4 Impasse de la Prade, longueur 40 m pour 1 889 €

VC Meneyrolles section 4 Impasse de le Prade, longueur 67 m pour 1 384 €

VC Meneyrolles section 5 Rue de de Pralong, longueur 53 m pour 5 196.50 €

VC Meneyrolles section 6 Rue du Ruisseau, longueur 43 m pour 7 452 €

Installation et signalisation de chantier pour 2000 €, auquel s'ajoute les honoraires de l'ADIT pour 1860 €

Ce qui représente un montant total **de 21 022.60 € HT**. Ces prévisions de travaux, pour 2025, sont adoptées à l'unanimité des présents.

TRAVAUX DE VOIRIES DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (FIC)

Monsieur le Maire expose que des travaux de voirie sont à faire dans le village de Meneyrolles pour un montant total de 21 022.60 € HT. Le Conseil Municipal adopte le projet présenté et sollicite une subvention au titre du FIC de 40 %, donc 8 409.04 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

TRAVAUX DE VOIRIES DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire expose que des travaux de voirie sont à faire dans le village de Meneyrolles pour un montant total de 21 022.60 € HT. Le Conseil Municipal adopte le projet présenté et sollicite une subvention au titre de la DETR de 30 %, donc 6 306.78 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

MISE A DISPOSITION DE L'EMPLOYE COMMUNAL SUR LES BUDGETS ASSAINISSEMENT ET EAU

Considérant que Monsieur Frédéric BEST, employé communal, effectue respectivement 4 heures hebdomadaires sur les budgets assainissement et eau. Il convient d'effectuer le calcul suivant :

4 heures hebdomadaire x 52 semaines = 208 heures

Salaires brut annuel 2023 : 15 370.16 / (17 heures hebdomadaires x 52 semaines = 884 heures) = 17.38 € → montant horaire

17.38 x 208 = 3 615.04 € pour les budgets assainissement et eau.

Il convient donc d'effectuer un mandat sur les deux budgets au compte 621 pour la somme de 3 615.04 € et un titre de recette sur le budget de la commune au compte 70841 pour 7 230.08 €.

Adopté à l'unanimité des présents. Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

TARIFS DE L'EAU POUR 2025

Les conseillers ne souhaitent pas augmenter les tarifs de l'eau pour 2025.

A savoir :

- Jusqu'à 120 m³ : le prix du m³ passe à 1.10 €

- Consommation au-dessus de 120 m³ : le prix du m³ passe à 0,66 €

- Frais d'analyse : 15 €
 - Abonnement : 45 €
 - Le droit de mutation : 110 €
 - Le droit de branchement : 190 €
- Adopté à l'unanimité des présents

TARIFS DES TAXES D'ASSAINISSEMENT POUR 2025

A l'unanimité des présents, les conseillers ne pas souhaitent augmenter les tarifs des taxes de l'assainissement pour la consommation de 2025,

A savoir : 0.94 € par m3 jusqu'à 120 m3 d'eau consommée, au-dessus de 120 m3 d'eau consommée à 0,44 €, le forfait annuel à 45 €. Ces différents tarifs sont votés à l'unanimité des présents.

CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DOME

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, les futurs travaux d'éclairage public de BAFFIE réalisés par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme pour le remplacement de l'éclairage public en éclairage LED. Le montant des travaux est fixé à hauteur de 16 000 € HT, Territoire d'Energie assume à sa charge 6 391.64 € et la participation de la commune s'élève à 9 608.16 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal. Adopté à l'unanimité des présents.

ENERGIE RENOUVELABLE CLIMAT (VOIR LE CONSEIL DU 12 JUILLET)

Mettre toutes les toitures de la commune en ZAENA. La population sera informée par voie d'affichage ? Un registre sera disponible en mairie pour recueillir les remarques (du 10 au 30/01 sur les horaires d'ouverture). Ok pour tous.

INDEMNITES DES EMPLOYES COMMUNAUX (RIFSEEP)

Cette année encore il n'y aura pas d'augmentation des indemnités. Celles-ci seront identiques à celles de depuis 2018. Adopté à l'unanimité des présents

DEMANDE DE MONSIEUR TOURNEBIZE DE POSITIONNER UNE BENNE POUR LES DECHETS PROFESSIONNEL SUR UNE PARCELLE COMMUNALE

Ok pour tous. L'entretien des abords doivent rester propres, attention aux incivilités.

DEMANDE DE L'ASSO D'ANCE ET DORE POUR AVOIR UN LOCAL DANS LA MAIRIE

Au choix : 1^{ère} pièce de la bibliothèque ou bien au grenier. L'association viendra visiter. La priorité est le grenier.

LETTRE DE M. LYONNET POUR UNE DEMANDE DE SEPULTURE

Demande rejetée car pas habitant de la commune.

ANTENNE ORANGE POUR LES PORTABLES

Pour information : installation d'une antenne. Alain CHAMORET aurait souhaité avoir une réunion de concertation.

FRAIS DES ECOLES POUR GRANDRIF ET CHAUMONT LE BOURG

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents la participation demandée par la commune de GRANDRIF pour deux élèves pour l'année 2023/2024 de 3 352.00 €, cette dépense sera imputée au compte 6042. Après en avoir délibéré, les conseillers sont favorables à cette participation et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires. Adopté à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents la participation demandée par la commune de CHAUMONT LE BOURG pour un élève pour l'année 2023/2024 de 2 000.00 €, cette dépense sera imputée au compte 6042. Après en avoir délibéré, les conseillers sont favorables à cette participation et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires. Adopté à l'unanimité des présents

DECISION MODIFICATIVE POUR REGLER DES ECHEANCES D'EMPRUNT

Pour régler une échéance d'emprunt, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

En fonctionnement, compte 60622 : - 500 € compte 66111 : + 500 €

En investissement, compte 2188-48 : 2 400 € compte 1641 : + 2 400 €

Adopté à l'unanimité des présents

AMORTISSEMENTS POUR LE BUDGET AEP 81200

Monsieur le Maire propose qu'à partir de 2025, les amortissements et subventions, du budget AEP, seront amortis comme suit :

- Le biens n° 13-2013, Phase 3 : réalisation des dossiers d'enquête publique et parcellaire sera amorti sur 10 ans
- Le bien n° 2015 2315 12, Mission d'ingénierie pour les tx AEP Mise en conformité et protection captages sera amorti sur 10 ans
- Le bien n° 2020 2315 13, Etude diagnostic et schéma directeur en eau potable sera amorti sur 50 ans.

Adopté à l'unanimité des présents

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ELECTRICITE POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Délibération effective pour 2025 pour tous les loueurs suite augmentation électricité.

Monsieur le Maire clôt la séance.

Séance levée à 23 heures 15

La Secrétaire de Séance,
Sabine BEST

Le Maire,
Christian GUÉNOLÉ